



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mars 2016

DOSSIER N° 14 :

MODIFICATION AU TABLEAU DES
EFFECTIFS

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mars 2016

Présents : Patrick BOBET, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Excusés avec procuration : Bernard JUNCA (à MME MONIER), Gwénaél LAMARQUE (à M. VINCENT), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME COSSECQ), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent :

Secrétaire : Didier BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

DOSSIER N° 14 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Virginie MONIER

Ajustement de la qualification des emplois suite à des vacances de poste ou de l'évolution des services

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Le service facturation est chargé de réaliser la facturation des services municipaux à l'attention des utilisateurs de prestations municipales telles que les accueils de jeunes enfants en structures petite enfance, les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, la restauration, l'école de musique...Le CCAS assure également la facturation du service d'aides à domicile et du portage des repas notamment.

Il est proposé de consolider la gestion de la facturation et de recruter au sein des effectifs de la ville, par voie de mutation un agent du CCAS chargé notamment de cette mission. Il s'avère en plus, que la ville doit reprendre à son compte la gestion de l'encaissement des paiements par chèques jusqu'alors assurée par la Trésorerie.

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin d'ajuster les qualifications des emplois aux besoins des services municipaux, **au 1^{er} avril 2016** par la :

- **Création de 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe**

Les adjoints administratifs territoriaux constituent un cadre d'emplois administratif de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Le cadre d'emplois comprend les grades d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Les adjoints administratifs territoriaux sont chargés de tâches administratives d'exécution qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

1 ABSTENTION (M. MARCERON)

Article 1 : Modifie le tableau des effectifs selon les conditions ci-exposées,

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Fait et délibéré le 15 Mars 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET